

Délibération n° 1*Objet : Information décisions**Date de convocation :**24 mai 2022**Date d'affichage :**24 mai 2022**Nombre de Conseillers en exercice :**23**Nombre de présents :*  
*15**Nombre de votants :**18*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 31 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE  
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Alain BELLICCHI  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Absents : M. Joël COMBALBERT, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre VALETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

**Numéro 10-2022**

La Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant : il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022 moyennant une redevance d'occupation égale à :

- 3 500 € pour un chiffre d'affaire compris entre 0 € et 149 999 €
- 3% du chiffre d'affaire compris entre 150 000 € et 199 999 €
- 4% du chiffre d'affaire à partir de 200 000 €

au près de la SARL FP PATES ITALIENNES, représentée par Monsieur APPIERTO A. Fabio, le bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

**Numéro 11-2022**

- D'acquérir à Monsieur LAPORTE Jean-Bernard, demeurant 31 600 SEYSES, un camion nacelle immatriculé DL-503-ZS au prix de 27 000 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -

